**[5]** Vous devez déposer une demande de mutation pour l'académie où il a le plus de chances d'arriver.

Vous avez jusqu'au vendredi 12/02/2021 pour demander une modification de vos vœux ou annuler votre demande en fonction du résultat de votre conjoint.

S'il n'est pas encore fixé à cette date, vous n'aurez d'autre solution que de solliciter une affectation à titre provisoire s'il n'arrive pas dans l'académie que vous aurez obtenue au mouvement.